

COMMUNE DE BAZOUGES-LA-PEROUSE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 Mars 2015**

*L'an deux mil quinze*

*Le dix-sept mars à 20 Heures 20 Minutes, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur HERVÉ Pascal.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*HERVÉ Pascal, Delphine BERTAUX, ISAMBARD Albert, SACHET Elodie, DRONIOU David, LEMONNIER Jacqueline, GORON Rémy, PEUCET Auguste (arrivé à 21h00 pour le vote de la délibération n°6), CHERBONNEL Ludovic, JOUAUX Laëtitia, BRIAND Henri, SAINT MLEUX Xavier, SIMONOT Sophie, MOREL Delphine, ORHANT Pauline, GIFFARD Bruno, Jessica BELLIER (jusqu'à la délibération n°12 incluse, départ à 22h10)*

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : LEMONNIER Marie-Hélène, DURAND Paul,

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : Paul DURAND donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Marie-Hélène LEMONNIER donne pouvoir à Delphine MOREL

**Mme Delphine BERTAUX a été élue secrétaire de séance.**

Les élus présents, après en avoir pris connaissance, valide à l'unanimité le procès-verbal du précédent conseil municipal.

**N°01-02-15 – indemnité de stage**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'Elena Jabry a réalisé un stage de six semaines entre le 5 janvier 2015 et le 13 février 2015 sur l'aménagement du centre bourg.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la gratification des stages est obligatoire lorsque ceux-ci ont une durée minimale de deux mois.

Considérant la qualité du travail produit en faveur de la commune, le dynamisme et l'implication de Mme Elena Jabry, monsieur le Maire invite le conseil à l'autoriser à verser une gratification.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

**Décide** d'autoriser monsieur le Maire à verser une indemnité de stage à hauteur de 300€

**N°02-02-15 – Prise en charge frais d'hébergement stagiaire :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'Elena Jabry, stagiaire pour la commune durant 6 semaines, a été hébergé dans une chambre d'hôte pour la durée de son stage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que les frais découlant de son hébergement, à hauteur de 275€ soit pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et une abstention

**Décide** que la commune prendra en charge les frais d'hébergement contractés par Elena Jabry lors de son stage pour un montant de 275€

**03-02-15 vœux pour une Bretagne à 5 départements**

Monsieur le Maire présente les faits suivants au conseil :

Lors du redécoupage territorial adopté par le Parlement en décembre 2014, l'occasion a été manquée de réunifier la Bretagne pour répondre à l'ambition d'une région forte à l'échelle européenne.

L'organisation actuelle des cinq départements (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique) bénéficiant d'un aménagement structuré sur le plan des transports et dynamisés par de nombreux échanges, traduit non seulement la légitimité historique d'un tel rassemblement, mais aussi sa pertinence économique et territoriale.

Avec 4.6 millions d'habitants, la Bretagne à cinq départements se hisserait au 22<sup>ème</sup> rang des régions européennes tout en conservant une taille raisonnable.

Elle permettrait de nombreuses synergies et donnerait lieu à la constitution d'une puissante région maritime avec les deux ports de Brest et de Nantes-Saint-Nazaire, constituant le fer de lance d'une grande politique maritime au niveau national.

Renforcée sur le plan démographique et économique, la Bretagne deviendrait ainsi la première région agro-alimentaire d'Europe, disposant de six pôles de compétitivité.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à appeler les élus des régions et départements concernés à œuvrer pour aboutir à une Bretagne à cinq départements.

Après délibération, le conseil municipal, par 14 voix pour, une abstention et 3 voix contre,

**Appelle** les parlementaires de tout bord, de Bretagne et des Pays de la Loire, ainsi que les élus locaux des départements et des régions concernés, à mettre en œuvre les mécanismes disponibles pour aboutir à une Bretagne à cinq départements, plus cohérente, plus forte et pleinement conforme à notre histoire.

#### **04-02-15 convention d'accès aux services de Megalis**

Monsieur le Maire informe le conseil pour bénéficier des prestations de Megalis en matière de dématérialisation des marchés publics, de la transmission des actes au contrôle de légalité, de la mise en œuvre d'un parapheur électronique...il est nécessaire à la commune de signer une convention.

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de commune d'Antrain a adhéré à Mégalis. Le poids financier de cette adhésion n'est donc pas à la charge de la commune.

Cependant, la mise en place d'une signature électronique nécessite l'acquisition de certificats de sécurité qui sont à la charge de la commune.

Cette convention devant être signée par le Maire, il est nécessaire que ce dernier ait l'approbation du conseil municipal pour procéder à cette signature.

C'est pourquoi, monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour la signature de cette convention.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité

**Prend acte** de la convention et des sommes qui pourront être engagées par la commune dans le cadre de l'acquisition des certificats numériques

**Autorise** monsieur le Maire à signer la convention

#### **05-02-15 transfert de compétence au SDE35**

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine, le SDE35 souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques.

La loi Grenelle II a confié aux communes, ainsi qu'à leurs groupements, la compétence du déploiement des infrastructures de recharge. Le déploiement de ces infrastructures publiques a pour objectif de rassurer les usagers et de les encourager à investir dans des véhicules électriques sans craindre de tomber en panne en cours de trajet.

Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de tenir compte des points forts et points faibles du réseau électrique, de mutualiser les coûts, de bénéficier d'une aide de l'ADEME au travers du « programme d'investissements d'avenir » et de garantir l'interopérabilité des bornes, **le SDE35 s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides »** lors de la modification de ses statuts et propose donc aux communes de lui déléguer cette compétence.

Le SDE35 bénéficie d'une aide de l'ADEME pour financer l'investissement de 164 bornes de recharge normale/accélérée et 4 bornes de recharge rapide, à condition que les communes s'engagent à assurer la gratuité de stationnement des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout son territoire pendant une durée minimale de deux ans.

Pour favoriser un déploiement équilibré et efficace, le Comité syndical a décidé le 12 février 2014 de prendre en charge financièrement l'investissement et l'exploitation de ces 168 bornes de recharge.

Considérant que le SDE35 souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 3.3.5 des statuts du SDE35, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à ce transfert de compétence.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

**Approuve** le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

**Accepte** sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDE35 dans sa délibération du 4 février 2015.

**Met à disposition** du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».

**Autorise** Monsieur/Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

**S'engage** à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement au moins pour un temps donné (via l'utilisation du disque bleu par exemple) aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

## **06-02-15 – Approbation du compte administratif 2014 de l'assainissement :**

Arrivée à 21h de monsieur Auguste PEUCET qui prend part au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire passe la présidence à, Mme BERTAUX 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2014 de l'assainissement dressé par Mr Le Maire.

<b>Sections</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat de clôture 2013	Déficit : 2 929,69 €	0,00 €	0,00€	Excédent : 41 864,02 €
Opérations de l'exercice N	51 528,72 €	51 271,99 €	25 898,13 €	27 853,11 €
<b>Résultat exercice 2014</b>	<b>Déficit :</b> - 256,73 €			<b>Excédent :</b> <b>1 954,98 €</b>
<b>Résultat de clôture 2014</b>	<b>Déficit :</b> - 3 186,42 €			<b>Excédent :</b> <b>43 819,00</b>
<i>Reste à réaliser 2014</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>20 000.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
Résultat définitif avec restes à réaliser	Déficit : -3 186,42 €			Excédent : 23 819,00

➤ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➤ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

➤ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif. De ce fait, le pouvoir donné à monsieur le Maire par monsieur Paul DURAND n'est pas pris en compte lors de ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**Approuve** le compte administratif du budget assainissement 2014.

## **07-02-15 – Approbation du compte administratif 2014 du lotissement Croix Potier 2 :**

Monsieur le Maire passe la présidence à Mme BERTAUX, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2014 du lotissement Croix Potier 2 dressé par Mr Le Maire.

<b>Sections</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Résultat de clôture 2013	0,00 €	<b>Excédent : 29 937.27 €</b>	<b>Déficit -17 446,33 €</b>	0 €
Opérations de l'exercice N	17 446,33 €	17 446,33 €	17 446,33 €	17 446,33 €
<b>Résultat exercice 2014</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Résultat de clôture 2014</b>		<b>Excédent : 29 937.27 €</b>	<b>Déficit -17 446,33 €</b>	
<i>Reste à réaliser 2014</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
Résultat définitif avec restes à réaliser		<b>Excédent : 29 937.27 €</b>	<b>Déficit -17 446,33 €</b>	

➤ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➤ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

➤ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif. De ce fait, le pouvoir donné à monsieur le Maire par monsieur Paul DURAND n'est pas pris en compte lors de ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le compte administratif 2014 du budget lotissement Croix Potier 2.

## **08-02-15 – Approbation du compte administratif 2014 de la zone artisanale :**

Monsieur le Maire passe la présidence à Mme BERTAUX, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2014 de la zone artisanale dressé par Mr Le Maire.

Sections	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2013	<b>Déficit : - 2.56 €</b>		<b>Déficit : -55 490.50 €</b>	0 €
Opérations de l'exercice N	55 490,50 €	55 470,00 €	55 470,00 €	55 490,50 €
Résultat exercice 2014	<b>Déficit : - 20,50 €</b>	0.00 €	€	<b>Excédent : 20,50 €</b>
Résultat de clôture 2014	<b>Déficit -23,06 €</b>		<b>Déficit -55 470,00 €</b>	
Reste à réaliser 2014	0,00 €	0,00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat définitif avec restes à réaliser	Déficit -23,06 €		Déficit -55 470,00 €	

➤ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➤ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

➤ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif. De ce fait, le pouvoir donné à monsieur le Maire par monsieur Paul DURAND n'est pas pris en compte lors de ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le compte administratif 2014 du budget lotissement zone artisanale.

## 09-02-15– Approbation du compte administratif 2014 du budget principal :

Monsieur le Maire passe la présidence à Mme BERTAUX, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, qui rappelle le Budget Primitif et les décisions modificatives et présente le compte administratif 2014 du budget principal dressé par Mr Le Maire.

Sections Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2013	0,00 €	Excédent : 284 366,10 €	Déficit -72 020,95 €	0 €
Opérations de l'exercice N	1 010 142,05 €	1 324 002,93 €	1 342 814,88 €	1 326 442,23 €
<b>Résultat exercice 2014</b>	<b>0.00 €</b>	Excédent : 313 860,88 €	<b>Déficit : -16 372,65</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Résultat de clôture 2014</b>		<b>Excédent : 598 226,98 €</b>	<b>Déficit -88 393,60 €</b>	
<i>Reste à réaliser 2014</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>464 960.00 €</i>	<i>170 873,00 €</i>
Résultat définitif avec restes à réaliser		<b>Excédent : 598 226,98 €</b>	<b>Déficit - 382 480,60 €</b>	

➤ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➤ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

➤ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Le Maire quitte la salle pour l'approbation du compte administratif.

De ce fait, le pouvoir donné à monsieur le Maire par monsieur Paul DURAND n'est pas pris en compte lors de ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**Approuve** le compte administratif du budget principal 2014.

## 10-02-15 Affectation du résultat – Budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget assainissement 2014 de la commune présente les résultats suivants :

✓ Déficit de fonctionnement de 2014 : - 3 186,42 €

✓ Excédent d'investissement de 2014 : 43 819,00 €

La section de fonctionnement étant déficitaire, il n'est pas possible d'affecter une somme en investissement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Prend acte** d'inscrire au budget primitif assainissement 2014 les crédits suivants :



	<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>
Dépenses de fonctionnement	Compte 002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</i>	- 3 186,42 €
Recettes d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (excédent)</i>	43 819,00 €

### **11-02-15 Affectation du résultat – Budget communal**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif du budget principal 2014 de la commune présente les résultats suivants :

- ✓ Excédent de fonctionnement de 598 226, 98 €  
2014 :
- ✓ Déficit d'investissement de -88 393,60 €  
2014 :

Le Conseil Municipal au cours de cette séance ayant voté le compte administratif 2014, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

⇒ De reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2014 pour la somme de 215 745,98 €, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2015 de la commune, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté (Excédent) »

et d'affecter la somme de 382 481 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2015, à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,

⇒ De reprendre la totalité du déficit d'investissement du compte administratif 2014, soit la somme de -88 393,60 €, en dépenses d'investissement au budget primitif 2015 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (déficit) ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Accepte** cette proposition et décide donc d'inscrire au budget primitif principal 2014 les crédits suivants :

	<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé)</i>	<i>382 481 € (affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2014)</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i>	<i>215 745,98 €</i>
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>Compte 001 Résultat d'investissement reporté (Déficit)</i>	<i>- 88 393,60 € (montant du déficit d'investissement 2014)</i>

### **12-02-15 Comptes de gestion des budgets annexes et du budget principal**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budgets primitif du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, zone artisanale de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, et du budget zone artisanale.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2, du budget zone artisanale de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

**déclare** que le compte de gestion du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement Croix Potier 2 et du budget zone artisanale dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Départ à 22h10 de madame Jessica BELLIER après le vote de cette délibération.

## N° 13-02-15 – Vote des subventions 2015 :

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention pour l'année 2015 et les comptes de résultats 2014 des associations reçues.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200.00
AMICALE LAIQUE	2 000.00
AMICALE LAIQUE - Garderie-	2 600.00
BAZOUGYM	450.00
CATM	300.00
CLUB DU BON ACCUEIL	1450.00
COMITE DES FETES	3 000.00
ACCA (pour piégeurs de ragondins)	800.00
FNATH	100.00
LE VILLAGE	30 000.00
PIROUETTE DANSE	1900.00
UNION CYCLISTE BAZOUGEAISE	600.00
USB BADMINTON	800.00
Rire du Roseau	300.00
Ass. A.R.B.R.E.	500.00
Syndicat du cheval Breton et du cheval de selle d'Ille et Vilaine	10 000.00
Coglais Gym	20.00
Dojo du Coglais	140.00
Union des commerçants	750.00
OCCE Bazouges 17€ par élève : 88*17	1 496.00
Total voté avec provision en plus pour demandes supplémentaires	<b>65.000</b>

Après délibération,

- **Précise** qu'un montant de 65.000 € a été voté au budget primitif principal Que les subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 657481 de l'exercice en cours
- **Autorise** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Membres d'associations, certains élus sont sortis de la salle du conseil lors de la discussion portant sur l'attribution ou non d'une subvention à l'association dans laquelle ils sont adhérents : sortie de madame Jacqueline LEMONNIER et de monsieur David DRONIOU lors de la discussion concernant le comité des fêtes, sortie de monsieur Ludovic CHERBONNEL lors de la discussion concernant Randobazouges, sortie de monsieur David DRONIOU lors de la discussion concernant L'USB Badminton, sortie de madame Delphine BERTAUX lors de la discussion concernant le dojo du Coglais, sortie de monsieur David DRONIOU lors de la discussion concernant l'union des commerçants.

### **Questions diverses**

Monsieur Bruno GIFFARD propose au conseil municipal que, lors de la prochaine session la composition des commissions municipales puisse être revue. Il explique qu'à la lumière d'une année de mandat, les élus pourraient souhaiter changer de commissions.

Madame Sophie SIMONOT signale que l'EHPAD de Bazouges-La-Pérouse recherche des bénévoles pour des moments d'échanges et de convivialité avec les résidents. Les membres du conseil municipal sont invités à diffuser cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôt la séance à 00h10.

La secrétaire de séance,  
D. BERTAUX